

Fondation lausannoise  
d'aide par le travail  
F.L.A.T.



**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2019**



# Origine et but de la Fondation

---

La Fondation lausannoise d'aide par le travail (ci-après : F.L.A.T.) a été créée en 1978, suite à l'introduction au niveau fédéral, en 1976, de l'assurance chômage obligatoire pour tous les salariés. La Fondation est un organisme juridiquement indépendant dont la gestion administrative est assurée par la Direction des sports et de la cohésion sociale de la Ville de Lausanne. Le fonds est géré par le Conseil de Fondation.

Selon ses statuts (modifiés en 2018), la Fondation est ouverte aux personnes dont le domicile principal se trouve sur le territoire de la Commune de Lausanne et qui sont en possession d'un permis de séjour valable et non provisoire.

« La Fondation a principalement pour but de venir en aide, directement ou indirectement, à des personnes ayant des difficultés à se procurer du travail et aux personnes en formation, mais aussi à celles qui ont déjà un travail ; elle peut intervenir notamment en aidant au financement d'une formation, d'un perfectionnement, de matériel professionnel ou d'autres dépenses liées spécifiquement à l'exercice d'une profession, à l'exclusion des frais d'entretien et de fonctionnement, en faveur d'institutions qui organisent des cours de perfectionnement ou de recyclage, ainsi que de celles qui offrent des occasions de travail ou d'occupation à des personnes ayant besoin d'aide.

Subsidiairement, la Fondation peut aussi accorder des aides financières à des institutions éminemment sociales ayant pour mission d'améliorer l'existence de personnes en difficulté, par exemple en raison d'un manque de travail.

En règle générale, la Fondation ne se substitue pas aux interventions des assurances sociales cantonales ou fédérales, à celles d'autres fonds ou à celles de la famille. L'aide de la F.L.A.T. revêt un caractère subsidiaire.»

Le capital initial de la Fondation s'élevait à CHF 3'404'595.-. Ce capital a été entamé sans que cela n'enfreigne les statuts de la Fondation. Les détails se trouvent à la fin de ce rapport.

Le siège de la Fondation est à Lausanne.

# Evénements importants de l'année

---

Après 15 ans passés dans les locaux situés à la place de la Riponne, le Secrétariat de la Fondation a dû déménager à l'avenue de Sévelin, dans des nouveaux locaux. Cette délocalisation s'est faite rapidement, de façon à garder l'activité de la Fondation en exercice.

Les membres de la Fondation ont donc pu se réunir, comme d'ordinaire, afin de traiter des questionnements inhérents au fonctionnement de la Fondation mais également des demandes propres aux bénéficiaires.

En ce qui concerne le premier point, les membres ont chaleureusement accueilli au sein du Conseil Mme Dominique Fovanna, succédant à M. Maurizio Colella, du syndicat Unia, ainsi que M. Yann Lugin, représentant du Parti Libéral-Radical, place laissée vacante par Mme Martine Fiora-Guttmann.

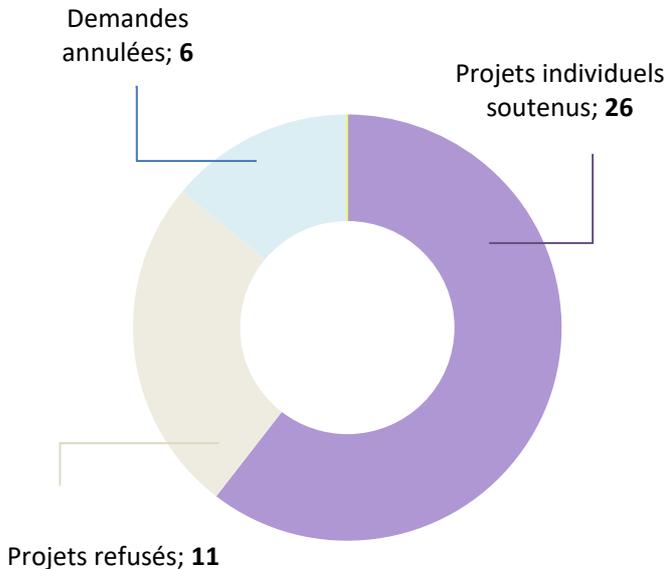
Ils ont été par la suite particulièrement sollicités concernant le placement du capital de la Fondation.

Suite à une recommandation du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne, la fortune de la F.L.A.T., placée depuis sa création en 1978 auprès de la Commune de Lausanne, est désormais placée auprès d'institutions bancaires privées. Les Statuts ont été modifiés en conséquence.

Les membres se sont réunis 6 fois durant l'année 2019 afin de répondre aux exigences légales et administratives mais surtout pour étudier les multiples projets professionnels. En effet, chaque demande ayant sa complexité, nécessite d'être analysée de manière approfondie, exigeant écoute et recours fréquent à d'autres services et sources d'information.

Des remerciements particuliers sont adressés aux conseillers en personnel de l'ORP pour leur aide et soutien dans l'analyse des dossiers, ainsi qu'aux membres du Conseil pour leur investissement au sein de la Fondation tout au long de cette année.

# Projets soutenus ou refusés



Cette année, 174 personnes se sont adressées à la Fondation (contre 184 en 2018) et le secrétariat, ainsi que les membres de la Fondation ont traité 43 demandes (contre 76 en 2018).

Bien que les demandes aient diminué cette année, le nombre de projets individuels reste plutôt stable, soit 26 contre 30 en 2018.

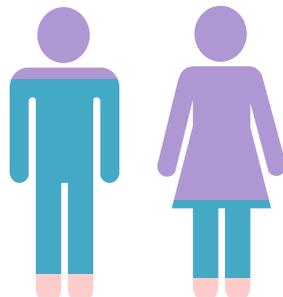
Les projets refusés ainsi que les demandes annulées sont nettement moins nombreux que l'année précédente, puis qu'ils ne représentent que 39,5% des demandes contre 57,5% en 2018.

Les projets individuels soutenus sont donc plus importants cette année, puisqu'ils s'élèvent à 60% des demandes contre 41% en 2018.

# Nature des demandes déposées par genre

## HOMMES

Bien que les demandes de permis restent majoritaires, ce sont, en 2019, les permis professionnels qui sont les plus sollicités. En effet, sur 17 demandes, 13 concernent des permis professionnels (camion, bus, taxi) et 3 des permis ordinaires de voitures. Une demande inhérente au certificat de capacité OACP (carte de qualification pour tout chauffeur professionnel) a également été déposée. Les demandes de formation s'élèvent au nombre de 8. Dans la catégorie «Autres», nous trouvons 2 demandes, l'une pour des frais de déplacement et l'autre pour le développement d'une activité indépendante.



-  Formation
-  Permis
-  Autres

## FEMMES

Quant aux femmes, leurs demandes concernent, comme l'année précédente, essentiellement des formations, puisqu'elles sont au nombre de 11 (sur 16). Les demandes de permis de conduire ordinaires, restent quant à elles, anecdotiques puisque nous en relevons 4 pour cette année. Aucune demande relative à des permis professionnels ou poids-lourds n'a été déposée par la gent féminine. La catégorie «Autres» comprend 1 demande relative à des tests psychotechniques (obligatoires lors d'échecs répétés dans l'apprentissage du permis de conduire ordinaire).

# Nationalité et genre des bénéficiaires



En 2019, 43 demandes ont été déposées auprès de la Fondation, soit 27 par des hommes et 16 par des femmes. Des aides ont été allouées à 15 projets émanant de la gent masculine et 11 de la gent féminine. Les bénéficiaires, hommes ou femmes, sont majoritairement d'origine étrangère, mais une distinction apparaît quant au niveau de formation. En effet, les bénéficiaires masculins sont 60% à être sans formation, contre 18% pour les femmes. En effet, la grande majorité des femmes déposant une demande auprès de la Fondation possède donc déjà, soit une formation étrangère reconnue, soit une formation suisse reconnue.

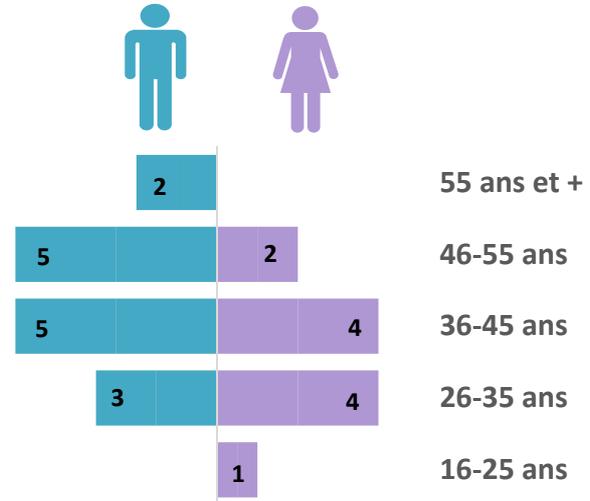
# Catégorie d'âge des bénéficiaires



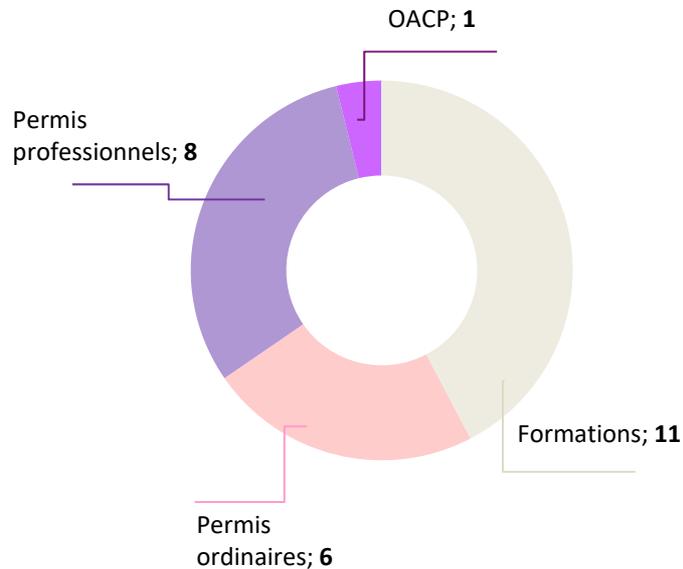
Il s'agit d'un constat constant au sein de la Fondation, à savoir que les aides ont été allouées à des personnes principalement âgées entre 26 et 45 ans.

Cette catégorie est constituée de personnes effectuant des formations longues ou continues, mais également des réorientations professionnelles.

Ne pouvant bénéficier de bourses d'études ou d'aides étatiques, elles se tournent donc, en dernier recours, vers la Fondation. Les bénéficiaires de plus de 55 ans sont, de manière générale, très rares, voire inexistants du côté des femmes.



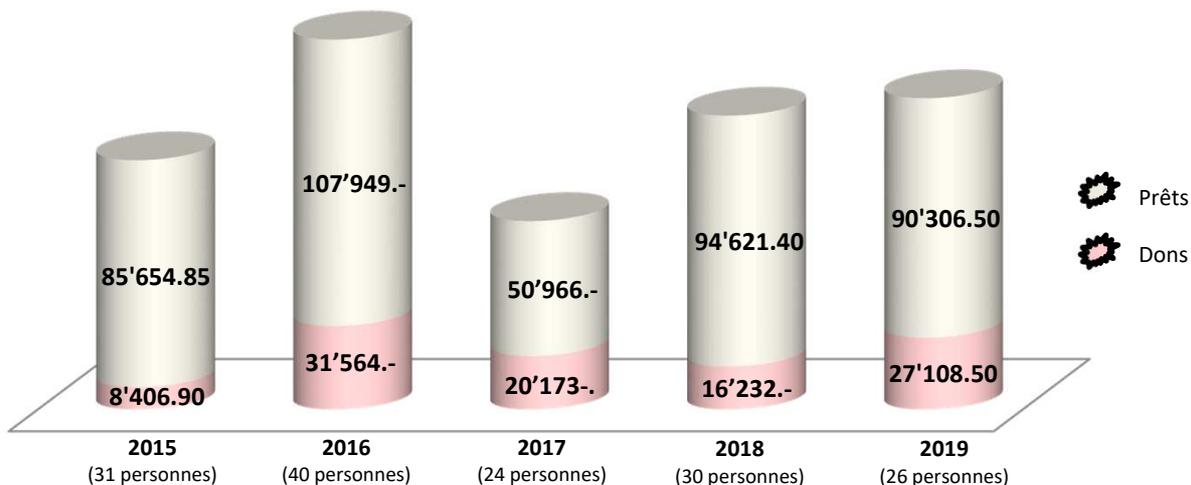
# Nature des aides allouées



Cette année, 42 % des aides octroyées ont été allouées pour soutenir des projets de formation. Ces dernières sont particulièrement disparates, puisqu'elles touchent aussi bien des branches de la comptabilité, du commerce ou de l'artistique. Elles peuvent concerner tout aussi bien des formations de base, et selon la pertinence du projet, également des formations de niveau supérieur telles que des brevets fédéraux ou des Certificate of Advanced studies (CAS).

Cette année, force est de constater que l'aide inhérente à l'acquisition du permis de conduire ordinaire a drastiquement diminué au profit des permis professionnels (taxi ou minibus). Ces permis ont l'avantage d'être délivrés à des personnes possédant déjà l'expérience de la conduite et les demandes sont souvent accompagnées de promesses d'embauche. Les membres ont également soutenu 3 demandes de permis de transports (D), ces dernières étant particulièrement onéreuses.

# Montant des aides octroyées



Les montants des aides octroyées s'élevèrent, en 2019, à CHF 117'415.- pour les projets individuels, dont plus de 76% a été alloué sous forme de prêt. Cette forme d'aide est majoritairement privilégiée, en raison du fait que les membres de la Fondation partent du postulat que le projet soutenu apportera une plus-value professionnelle et économique au bénéficiaire. Ce dernier, en remboursant, contribuera ainsi à ce que le fonds perdure, celui-ci n'étant pas renfloué. Les montants alloués peuvent varier considérablement d'une année à l'autre, les membres de la Fondation n'ayant pas fixé de minima ou maxima, privilégiant ainsi le bien-fondé de la demande et non son coût.

# Bilan et compte de résultat

## BILAN (au 31 décembre)

ACTIF	2019	2018	PASSIF	2019	2018
<b>Disponible à court terme</b>	<b>904'915.39</b>	<b>927'127.33</b>	<b>Capitaux étrangers à court terme</b>	<b>3'100.00</b>	<b>6'126.00</b>
PostFinance	76'836.25	100'807.69	Fournisseurs	-	1'820.00
Commune de Lausanne, compte courant	828'076.29	826'316.79	Passifs transitoires	3'100.00	4'306.00
Actifs transitoires	2.85	2.85			
<b>Disponible à moyen/long terme</b>	<b>1'074'463.00</b>	<b>1'073'478.40</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>1'976'278.39</b>	<b>1'994'479.73</b>
Débiteurs	71'818.50	73'700.95	Capital, solde au 1 <sup>er</sup> janvier	1'994'479.73	2'024'655.80
Prêts :			Excédent des dépenses / produits de l'exercice	-18'201.34	-30'176.07
- à des particuliers	162'844.50	154'477.45			
- sous forme de garantie de loyer	28'000.00	28'000.00			
Provision pour pertes sur créances	-188'200.00	-182'700.00			
Commune de Lausanne, placement	1'000'000.00	1'000'000.00			
	1'979'378.39	2'000'605.73		1'979'378.39	2'000'605.73

Engagements, soit Dons et prêts octroyés mais pas versés :

135'081.20

120'445.00

## COMPTE DE RESULTAT (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)

CHARGES	2019	2018	PRODUITS	2019	2018
Versement aux institutions	-	2'650.00	Prélèvement à la provision pour pertes sur créances	-	1.00
Aides individuelles	15'110.75	10'050.85	Produits financiers	7'502.85	7'502.85
Dons sous forme d'abandon de créances	-	-	Produits extraordinaires	159.50	309.50
Pertes sur créances	-	1.00			
Attribution à la provision pour pertes sur créances	5'500.00	19'401.00			
Charges financières	5'252.94	5'886.57			
Excédent de dépenses / produits de l'exercice	-18'201.34	-30'176.07			
	7'662.35	7'813.35		7'662.35	7'813.35

# Les membres au 31 décembre 2019

## Membres du Conseil et du Bureau

<b>Président</b>	M. Oscar <b>Tosato</b> * : Conseiller municipal, Directeur des sports et de la cohésion sociale	
<b>Vice-présidente</b>	Mme Adozinda <b>da Silva</b> *	
<b>Membres</b>	Mme Monique <b>Cosandey</b> *	M. Yann <b>Lugrin</b>
	Mme Hélène <b>Druey</b>	Mme Laura <b>Manzoni</b>
	Mme Dominique <b>Fovanna</b>	Mme Alexandra <b>Petrovitch-Njegoch</b>
	M. Gianfranco <b>Gazzola</b>	M. André <b>Richard</b>
	Mme Marianne <b>Jaccard</b> *	M. Pierre <b>Zeender</b> *

\* également membres du Bureau

## Membres de la Commission de présélection

<b>Membres</b>	M. Michel <b>Cambrosio Redmer</b> : Chef de service, Service du travail
	M. Pierre <b>Zeender</b> : Chef de l'Office régional de placement, Service du travail
<b>Suppléants</b>	M. Olivier <b>Savary</b> : Adjoint au Chef de service, Service du travail
	M. Steffan <b>Thomas</b> : Adjoint au Chef de l'Office régional de placement, Service du travail

# Secrétariat et coordonnées

---

**Responsable de la F.L.A.T.**

Mme Mayssam Sibai

**Secrétaire-comptable**

Mme Annemarie Savoy Bieri

## **Fondation lausannoise d'aide par le travail (F.L.A.T.)**

Avenue de Sévelin 8

Case postale 5032

1002 Lausanne

021 315 71 28

[flat@lausanne.ch](mailto:flat@lausanne.ch)

[www.lausanne.ch/flat](http://www.lausanne.ch/flat)